



VOUS PROPOSENT



www.formationcitoyennete.org

Comment développer l'économie sociale et solidaire sur un territoire

Samedi 4 avril 2009 (9h-13h) **Samedi 16 mai 2009** (9h-13h) **Samedi 13 juin 2009** (9h-13h)

9h30 : Approche globale et méthodologique de l'économie sociale et solidaire

avec **Nacer BENRAJEB**, sociologue du travail, membre du bureau du CESIF

Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ? Quelles sont ses grandes familles ? Leurs modes d'organisation ? Comment diagnostiquer puis analyser le tissu de l'ESS sur un territoire ? Comment lui donner de la cohérence et l'ancrer durablement dans une économie locale ?

11h : Une régie de quartier

avec **Jean-François LEBORGNE**, ancien directeur de Régie de quartier, administrateur du collectif pour l'économie solidaire en Ile-de-France

Quelle est la genèse d'une Régie de quartier ? Comment monter une régie de quartier ? Avec quels partenaires ? Quelles sont les conditions indispensables à réunir : politiques, socio-économiques, financières, techniques ? Quel est le rôle que joue une régie de quartier sur un territoire et vis-à-vis d'une population démunie ? La Régie de quartier comme un outil socio-économique de développement local ?

**Lieu : 63, avenue de la République 75011 Paris
M° Ligne 3 - Rue Saint-Maur**



BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL AUX ATELIERS

(vaut contrat simplifié de formation)

Comment développer l'économie sociale et solidaire sur un territoire

Le Samedi 4 avril 2009

Le Samedi 16 mai 2009

Le Samedi 13 juin 2009

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si Formation et citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 50% et Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Je serai présent au repas après la formation

Elus et agents territoriaux des collectivités de :

- moins de 1 000 habitants 150?
- de 1000 à 5 000 200?
- de 5 000 à 10 000 250?
- de 10 000 à 20 000 300?
- de 20 000 à 30 000 350?
- de 30 000 à 40 000 400?

- de 40 000 à 50 000 450?
- de 50 000 à 75 000 500?
- de 75 000 à 100 000 550?
- plus de 100 000 600?

Conseillers généraux et régionaux :

- 800?

Signature de l' élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité